

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **04 MARS 2015**

portant désignation du site Natura 2000

tourbières du plateau ardennais

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1425385A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 tourbières du plateau ardennais » (zone spéciale de conservation FR 2100273) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département des Ardennes sur une partie du territoire des communes suivantes : Hargnies, Hautes-Rivières, Monthermé, Thilay.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 tourbières du plateau ardennais figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture des Ardennes, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 04 MARS 2015

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100273 tourbières du plateau ardennais (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
7140 Tourbières de transition et tremblantes
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
91D0 * Tourbières boisées
9110 Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- 4038 Cuivré de la Bistorte *Lycaena helle*

Mammifères

- 1337 Castor d'Eurasie *Castor fiber*

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 04 MARS 2015

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

21203

L. ROY

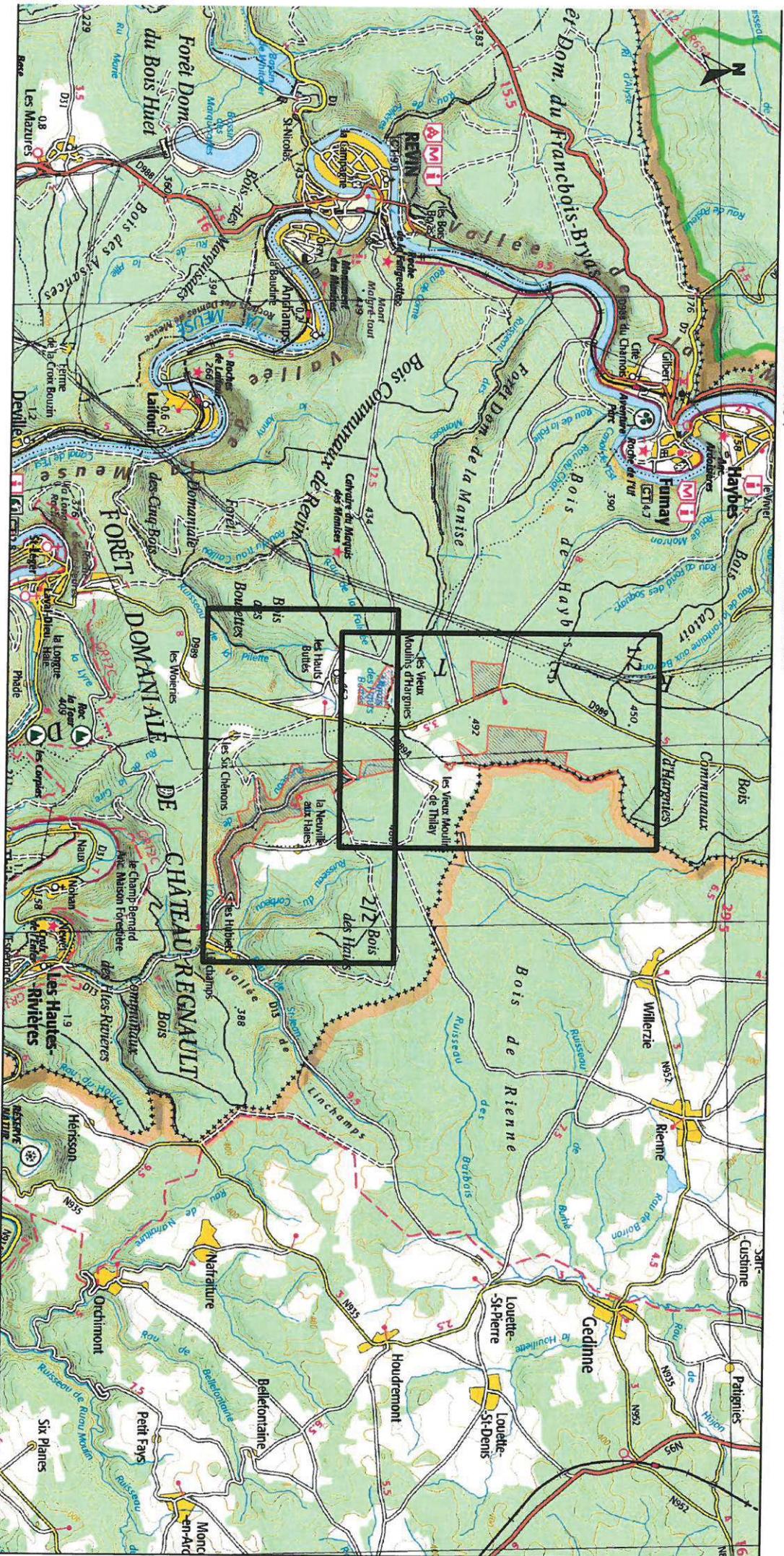
Site Natura 2000 "Tourbières du plateau ardennais"
 Zone spéciale de conservation FR2100273
 (Ardennes)

04 Mars 2015

Carte d'assemblage au 1/100 000 et 2 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
 Signées par le ministre et par délégué, Pour la ministre et par délégué,
 le directeur de l'eau et de la biodiversité le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY

Laurent ROY



Légende
 Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/100 000

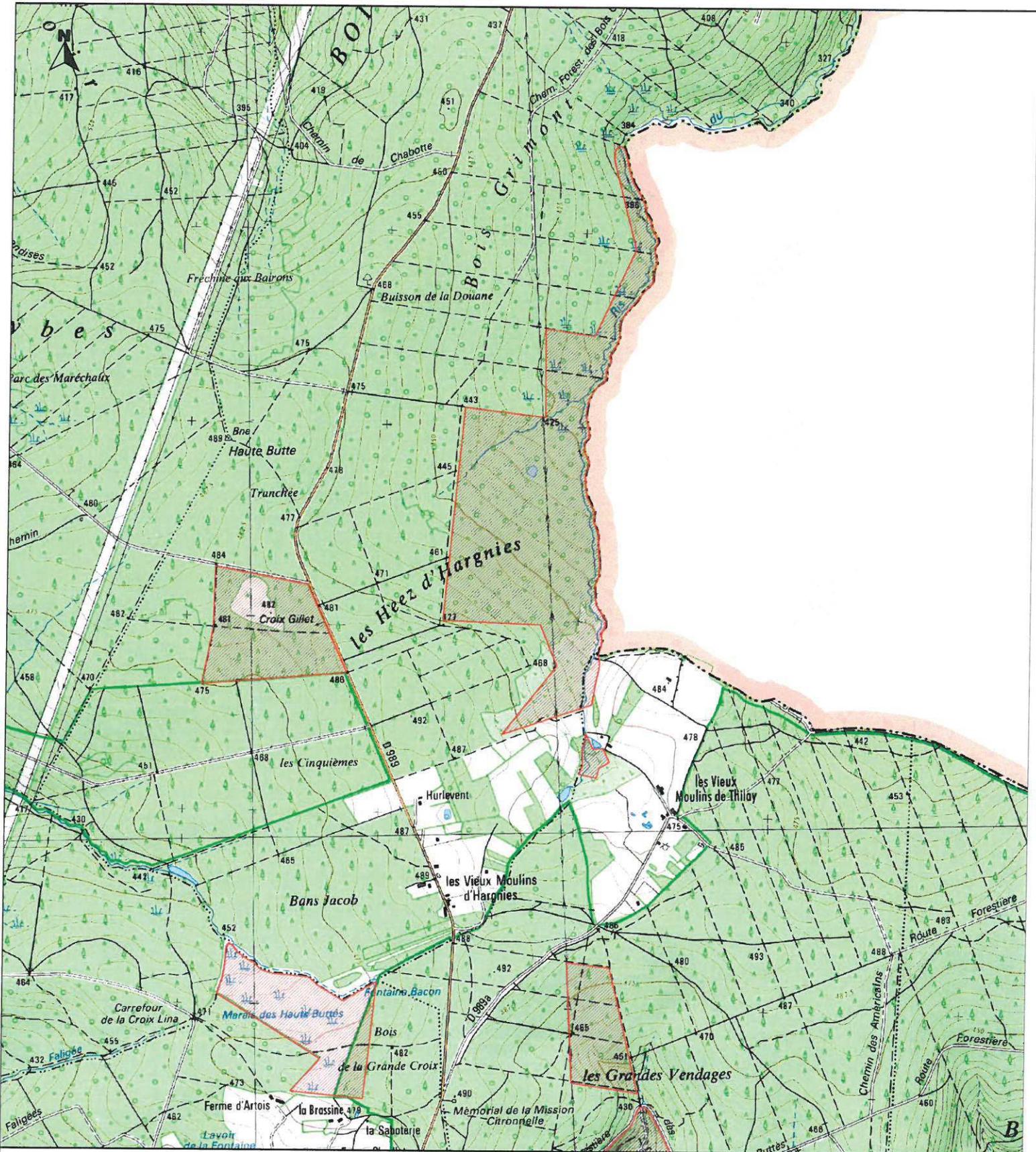
Fonds IGN Scan 100 IGN 2010

Données DREAL Champagne-Ardenne



Site Natura 2000 "Tourbières du plateau ardennais"
 Zone spéciale de conservation FR2100273
 (Ardennes)

Carte 1/2 au 1/25 000



Légende

Zone Spéciale de Conservation

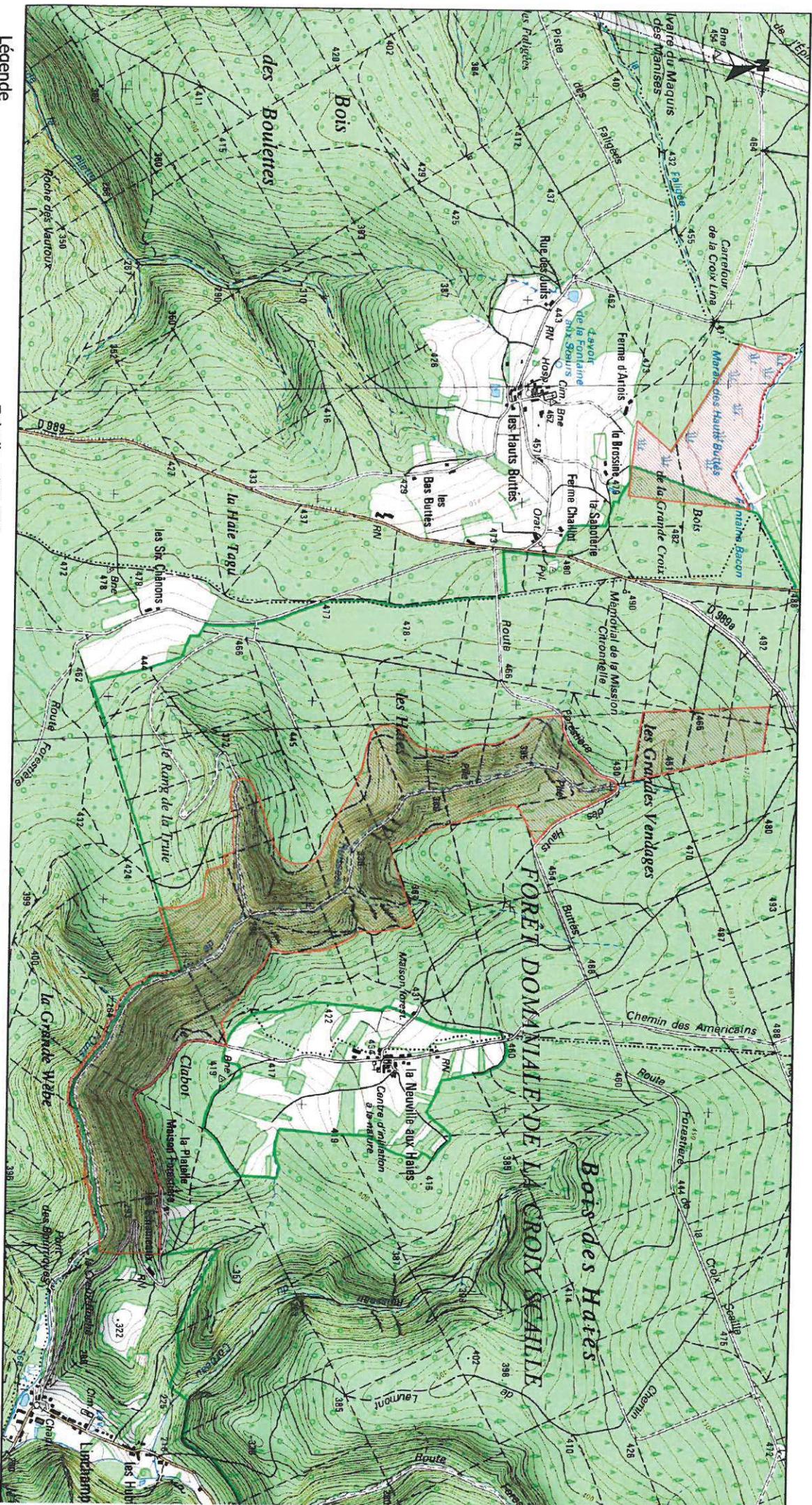
Echelle 1/25 000

Fonds IGN Scan 25 2010

Données DREAL Champagne-Ardenne

Site Natura 2000 "Tourbières du plateau ardennais"
Zone spéciale de conservation FR2100273
(Ardennes)

Carte 2/2 au 1/25 000



Légende
 Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fonds IGN Scan 25 2010

Source des données DREAL Champagne-Ardenne